

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 9 décembre 2025 à 19h30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 3 chemin de Hatley à Compton et diffusée simultanément sur le site internet de la Municipalité.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Jean-Pierre Charuest, Maire
Johnfort Acuna, conseiller du district Louis-S.-St-Laurent
Patricia Sévigny, conseillère du district Rivière Moe
Jasmin Desmarais, conseiller du district Rivière Coaticook
Marie-Ève Talbot, conseillère du district Hatley
Jérémy Dumont-Grant, conseiller du district Pomeroy

Absent (s) : Marc Paré, conseiller du district Cochrane

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

André Martel, directeur général et greffier-trésorier

-
1. **Ouverture de la séance**
 2. **Période de questions**
 3. **Adoption de l'ordre du jour**
 4. **Approbation des comptes**
 5. **Procès-verbal(aux) antérieur(s)**
 6. **Rapport des activités des membres du conseil**
 7. **Sécurité publique**
 8. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 9. **Travaux publics**
 10. **Infrastructures**
 11. **Urbanisme**
 12. **Trésorerie**
 - 12.1 Adoption des prévisions budgétaires 2026
 - 12.2 Adoption du programme quinquennal d'immobilisations 2026-2027-2028-2029-2030
 13. **Greffe**
 14. **Direction générale**
 15. **Parole aux conseillers**
 16. **Période de questions**
 17. **Levée de la séance**

1. **Ouverture de la séance**

La présente séance est présidée par le maire, M. Jean-Pierre Charuest. Le directeur général et greffier-trésorier, M. André Martel, agit à titre de secrétaire.

Le greffier-trésorier dépose le certificat de signification de la séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la réunion ouverte.

2. **Période de questions**

Deux personnes sont dans l'assistance et ont adressé des questions ou commentaires.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025

3. Adoption de l'ordre du jour

286-2025-12-09

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny
APPUYÉE PAR madame la conseillère Marie-Ève Talbot**

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance du conseil tel que présenté.

Adoptée à la majorité

4. Approbation des comptes

5. Procès-verbal(aux) antérieur(s)

6. Rapport des activités des membres du conseil

7. Sécurité publique

8. Loisirs, culture et vie communautaire

9. Travaux publics

10. Infrastructures

11. Urbanisme

12. Trésorerie

12.1 Adoption des prévisions budgétaires 2026

287-2025-12-09

Considérant les prévisions budgétaires 2026 de la municipalité de Compton, annexées à la présente résolution ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jérémie Dumont-Grant**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter les prévisions budgétaires 2026 de la municipalité de Compton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026 conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec (L.R.Q., C. C—27.1) ;

b. de diffuser le document explicatif de ce budget sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Adoptée à la majorité



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025



N° de résolution
ou annotation

12.2 Adoption du programme quinquennal d'immobilisations 2026-2027-2028-2029-2030

288-2025-12-09

Considérant le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028-2029-2030, tel qu'annexé à la présente ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jasmin Desmarais
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

IL EST RÉSOLU d'adopter le programme quinquennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028-2029-2030.

Adoptée à la majorité

13. Greffé

14. Direction générale

15. Parole aux conseillers

16. Période de questions

Deux personnes sont dans l'assistance et ont adressé des questions ou commentaires.

17. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58.

Jean-Pierre Charuest
Maire

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général

Je, Jean-Pierre Charuest, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.